

Assurance Professions Paramédicales



OBJET

- Couverture complète **à partir de seulement 18.30€ par mois**
- 0 franchise
- Loi Fourcade

CIBLE

- **Professions Paramédicales**

GARANTIES

- Responsabilité Civile Professionnelle conforme à la loi Fourcade
- Responsabilité Civile Exploitation – employeur

Loi Fourcade :

- Couvre en cas de faute professionnelle
- Protégé en cas de dommages causés à un patient ou un salarié

Domage aux biens :

- En cas de dégâts des eaux, incendie ou vol : finance le rachat et/ou les réparations de votre matériel professionnel
- Couvre votre perte de revenus le temps des rénovations jusqu'à 24 mois
- Matériels paramédicaux endommagés, inutilisables suite à un sinistre : couvre en cas d'incendie, de dégâts des eaux, vol et bris (en option)
- Sans franchise (à l'exception des catastrophes naturelles), remboursé dès le premier euro

En option :

- Protection juridique
- Garantie Cyber
- Assurance pour votre cabinet

Mentonnaise d'Assurances

15 Porte de France – BP223 – 06500 Menton

Tél : 04 93 57 03 03 Mail : contact@mentonassurances.com